

## PROTOCOLE SANITAIRE REPRISE DES ENSEIGNEMENTS EN PRESENTIEL

*Face à la situation de crise actuelle liée à la Covid-19, la reprise des enseignements en présentiel est soumise au respect strict de consignes sanitaires. Nous vous prions de bien vouloir porter une attention toute particulière à la lecture ci-après des mesures sanitaires qui seront à respecter lors de votre venue dans l'enceinte de l'établissement :*

### 1. Les étudiants sont autorisés à accéder aux locaux de l'université dans le cadre :

- D'un cours en présentiel, dans le respect des modalités transmises par la Direction des Études et de la Formation (jour de présence selon liste alphabétique, niveau de formation, etc.) ;
- D'un examen en présentiel sur convocation de l'administration ;
- D'une réservation à la bibliothèque universitaire ;
- D'une convocation administrative ;
- D'un rendez-vous à la médecine préventive ;
- D'une réservation à un atelier « bien-être ».

Les espaces de travail collectifs, hors bibliothèques, ne sont pas accessibles.

### 2. Dans le but d'éviter les regroupements et les stationnements dans l'enceinte de l'université :

- Les étudiants doivent se rendre à leur salle de cours immédiatement après leur entrée dans l'établissement et s'y installer dès qu'elle est disponible ;
- Les étudiants doivent sortir de l'établissement immédiatement après la fin de leur cours ou rester assis à leur place pendant les pauses ;
- Les repas, quels qu'ils soient (CROUS, restauration privée, préparation maison, etc.) doivent être consommés à l'extérieur de l'établissement.

### 3. L'université s'engage à :

- Désinfecter quotidiennement les salles de cours.
- Aérer les salles régulièrement.
- Mettre du gel hydroalcoolique à disposition de tous.

### 4. Les gestes barrières suivants doivent être respectés :

- **Port du masque obligatoire** en toute circonstance dans l'enceinte de l'établissement, à l'intérieur des locaux comme sur les espaces extérieurs.
- **Respect de la distanciation** d'au moins un mètre dans les déplacements.
- **Respect des sens de circulation**, marquages au sol et affichages. Nous vous remercions de porter une attention particulière au sens de circulation à l'entrée et à la sortie des amphithéâtres.
- **Nettoyage des mains** au gel hydroalcoolique à l'entrée de chaque centre.

**Tout étudiant ne respectant pas ce protocole sanitaire pourrait se voir refuser l'accès à l'établissement et, le cas échéant, pourra faire l'objet d'un rapport transmis à la section disciplinaire.**

*Pendant le couvre-feu, sont autorisés les déplacements entre le domicile et le lieu d'enseignement et de formation ou le lieu d'organisation d'un examen ou un concours. Au-delà de 18h, l'étudiant devra se munir : d'une attestation de déplacement dérogatoire remplie (téléchargeable sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur), d'un titre d'identité et d'un justificatif émanant de l'établissement (carte d'étudiant et planning d'enseignement et/ou convocation à un examen).*

#### Si vous êtes :

- Un cas confirmé à la Covid-19 (résultat de test PCR positif) ;
- Un cas probable et présentez des signes évocateurs de la Covid-19 (fièvre, toux, éternuements, essoufflement, etc.) ;
- Un cas contact à risque (contact direct avec un cas confirmé sans mesure de protection efficace tels que masques, distanciation physique ou vous êtes contacté par la sécurité sociale) ;

Vous devez vous isoler à votre domicile et vous déclarer rapidement auprès du référent Covid de l'université, à l'adresse : [declaration.covid19@u-paris2.fr](mailto:declaration.covid19@u-paris2.fr) (dans le respect du secret médical).